

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE

2022

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 08/11/2022 / Date d'affichage : 08/11/2022

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-Josée - HENRY Bernard – KARROUMI Jamila - LE BRAS François - LE COENT Marina - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – PRIGENT Mélanie - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise

En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 23

ABSENTS EXCUSES :

BOYER Eric (Procuration à D. THOMAS)
GALARDON Pierrick (Procuration à C. RONGIER)
GAC Philippe (Procuration à F. PONTIS)
KERBIROU David (Procuration à J. KARROUMI)
LE FEVRE Sandrine (Procuration à M.-J. COCGUEN)
LE FOLL Marcel (Procuration à P. SALLIOU)

SECRETAIRE DE SEANCE : DENISE THOMAS

OBJET : VENTE IMMOBILIERE – 2 RUE DE L'ALOUETTE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 février 2021 par laquelle la commune de Pabu a accepté purement et simplement le leg établi par Mme Géraldine Bacha aux termes d'un testament authentique en date du 17 février 2015 et concernant un bien immobilier sis au 2 rue de l'alouette 22200 PABU,

Vu l'avis du service des domaines émis le 20 octobre 2022 estimant la valeur vénale du bien à 90 000 € (assortie d'une marge d'appréciation de 10%) et portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 81 000 €

Considérant la proposition financière de l'acquéreur potentiel (Madame Sénébou MORIOT-DIEME) de la propriété ainsi visée transmise par l'office notarial de Maître GLERON, 4 place du champ au Roy 22 200 Guingamp et établie à 85 000 € net vendeur,

Entendu son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre le bien immobilier sis 2 rue de l'alouette 22200 PABU au prix de 85 000 € net vendeur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la vente de ce bien immobilier auprès de l'office notarial de Maître GLERON, 4 place du champ au Roy 22 200 Guingamp

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE

2022

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 08/11/2022 / Date d'affichage : 08/11/2022

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-Josée - HENRY Bernard – KARROUMI Jamila - LE BRAS François - LE COENT Marina - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – PRIGENT Mélanie - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise

En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 23

ABSENTS EXCUSES :

BOYER Eric (Procuration à D. THOMAS)
GALARDON Pierrick (Procuration à C. RONGIER)
GAC Philippe (Procuration à F. PONTIS)
KERBIROU David (Procuration à J. KARROUMI)
LE FEVRE Sandrine (Procuration à M.-J. COCGUEN)
LE FOLL Marcel (Procuration à P. SALLIOU)

SECRETAIRE DE SEANCE : DENISE THOMAS

OBJET : MAITIRSE D'ŒUVRE « SELF ECOLE DU CROISSANT

Dans le cadre de son projet d'implantation d'un self à l'école du croissant et d'extension du préau, la commune a organisé une consultation de maîtres d'œuvre pour une mission portant sur l'étude et le suivi des travaux.

Cette consultation a donné lieu à l'établissement d'un rapport d'analyse des offres par l'ADAC 22. Deux cabinets d'architectes ont transmis et développé leur méthodologie de travail à l'appui de leur offre. Le rapport d'analyse des offres attribue la note de 7,92 à l'agence O+P (Rennes) et 9,2 à l'agence Stumm (Saint Connan), en considérant la valeur technique et le prix de la prestation. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 octobre 2022 et a décidé de retenir l'offre de Stumm Architecture, qui est, le cas échéant, la moins disante (42 500€ HT soit un taux de rémunération de 12,5 %, par rapport au coût estimé du marché de 350 000 € HT).

Le conseil municipal est invité à retenir la proposition de l'agence STUMM ARCHITECTURE et à autoriser M. Le Maire à signer l'acte d'engagement ou d'autres pièces afférentes

Vu le rapport d'analyse des offres établi par l'ADAC 22 le 15 octobre 2022

Vu le PV établi par la commission travaux et la commission d'appel d'offres le 17 octobre 2022

Le Conseil municipal, entendu son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la proposition de l'agence STUMM ARCHITECTURE pour ces éléments

- 1- Diagnostic esquisses
- 2- Avant-projet sommaire
- 3- Avant-projet définitif
- 4- Projet
- 5- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux,
- 6- Direction de l'exécution des contrats de travaux,
- 7- Examen de conformité-visa
- 8- Assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement
- 9- Ordonnancement pilotage coordination


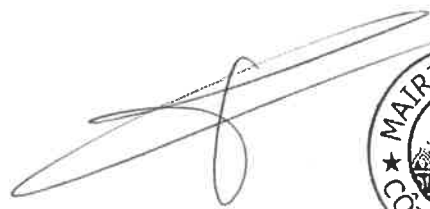
APPROUVE le montant de la rémunération selon le tableau ci-joint

Eléments de Mission	STUMM ARCHITECTURE
Phase 1 : DIAG ESQ	3740.00 €
Phase 2 : AVPS	3366.00 €
Phase 3 : AVPD	5236.00 €
Phase 4 : PRO	6732.00 €
Phase 5 : ACT	3366.00 €
Phase 6 : EXE	11594.00 €
Phase 7 : ECV	1496.00 €
Phase 8 : AOR	1870.00 €
Phase 9 : OPC	5100
TOTAL HT	42 500.00 €
TOTAL TTC	51 000.00 €

AUTORISE le maire à signer l'acte d'engagement et plus généralement toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE

2022

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 08/11/2022 / Date d'affichage : 08/11/2022

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-Josée - HENRY Bernard – KARROUMI Jamila - LE BRAS François - LE COENT Marina - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – PRIGENT Mélanie - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise

En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 23

ABSENTS EXCUSES :

BOYER Eric (Procuration à D. THOMAS)
GALARDON Pierrick (Procuration à C. RONGIER)
GAC Philippe (Procuration à F. PONTIS)
KERBIROU David (Procuration à J. KARROUMI)
LE FEVRE Sandrine (Procuration à M.-J. COCGUEN)
LE FOLL Marcel (Procuration à P. SALLIOU)

SECRETAIRE DE SEANCE : DENISE THOMAS

OBJET : MAITIRSE D'ŒUVRE « SALLE POLYVALENTE »

Dans le cadre de son projet de rénovation de la salle polyvalente, la commune a organisé une consultation de maîtres d'œuvre pour une mission portant sur l'étude et le suivi des travaux.

Cette consultation a donné lieu à deux réponses, étudiées par l'ADAC 22. Deux cabinets d'architectes ont transmis et développé leur méthodologie de travail à l'appui de leur offre. Le rapport d'analyse des offres ne classe qu'une seule des deux réponses (Dagorne Guillemain, Loudéac) en rejetant la candidature de l'agence O+P (Rennes) qui n'a pas complété les pièces administratives attendues (acte d'engagement et CCAP notamment).

S'agissant d'une procédure non formalisée au regard des montants, la commission d'appel d'offres n'a fait qu'émettre un avis sur l'intérêt de relancer une consultation ou de retenir la seule offre acceptable. Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre de l'agence Dagorne Guillemain (pour 19 826 € HT en mission de base et 5000€ HT en option 1 – relevé du bâtiment) qui, le cas échéant, s'appuie sur plusieurs réalisations similaires et dispose de références en marché public.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. Le Maire à signer l'acte d'engagement ou d'autres pièces afférentes.

Vu le rapport d'analyse des offres établi par l'ADAC 22 le 15 octobre 2022

Vu le PV établi par la commission travaux et la commission d'appel d'offres le 17 octobre 2022

Le Conseil municipal, entendu son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la proposition de l'agence DAGORNE GUILLEMIN pour ces éléments

- 1- Diagnostic esquisses
- 2- Avant-projet sommaire
- 3- Avant-projet définitif
- 4- Projet
- 5- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux,
- 6- Direction de l'exécution des contrats de travaux,
- 7- Examen de conformité-visa
- 8- Assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement
- 9- Assurances décennales

APPROUVE le montant de la rémunération selon le tableau ci-joint

Eléments de Mission	DAGORNE GUILLEMIN
Phase 1 : DIAG ESQ	1300.00 €
Phase 2 : AVPS	800.00 €
Phase 3 : AVPD	1850.00 €
Phase 4 : PRO	3760.00 €
Phase 5 : ACT	736.00 €
Phase 6 : EXE	7222.00 €
Phase 7 : ECV	510.00 €
Phase 8 : AOR	1942.00 €
Phase 9 : AD	906.00 €
Option 1 : Relevés	5000 €
TOTAL HT - hors option	19 026.00 €
TOTAL HT	24 026.00 €
TOTAL TTC - hors option	22 831.20 €
TOTAL TTC	28 831.20 €

AUTORISE le maire à signer l'acte d'engagement et plus généralement toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre SALLIOU



Section de fonctionnement – Recettes	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
Chapitre 73 (Impôts et taxes) <i>Compte 73111 (Impôts directs locaux)</i>	20 000.00 €	

Entendu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

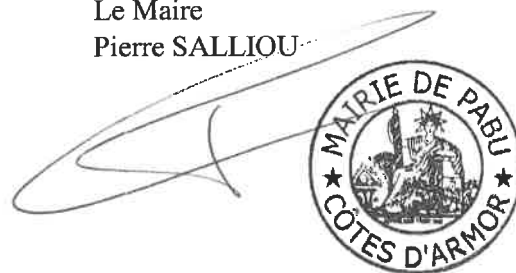
VOTE la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre SALLIOU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE

2022

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 08/11/2022 / Date d'affichage : 08/11/2022

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-Josée - HENRY Bernard – KARROUMI Jamila - LE BRAS François - LE COENT Marina - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – PRIGENT Mélanie - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise

En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 23

ABSENTS EXCUSES :

BOYER Eric (Procuration à D. THOMAS)
GALARDON Pierrick (Procuration à C. RONGIER)
GAC Philippe (Procuration à F. PONTIS)
KERBIROU David (Procuration à J. KARROUMI)
LE FEVRE Sandrine (Procuration à M.-J. COCGUEN)
LE FOLL Marcel (Procuration à P. SALLIOU)

SECRETAIRE DE SEANCE : DENISE THOMAS

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°5

Vu l'état des travaux en régie 2022 transmis aux services de la Trésorerie, estimés à 95 590, 19 €,

M. le Maire, propose les ajustements figurant dans le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
REC. 722 / 0 42 - Immobilisations corporelles	28 000	
DEP. 023 - Virement section d'investissement	28 000	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
DEP. Chap. 040 / 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains		1100
DEP. Chap. 040 / 21312 - Bâtiments scolaires	3000	
DEP. Chap. 040 / 21316 - Équipements du cimetière		
DEP. Chap. 040 / 21318 Autres bâtiments publics	15 100	
DEP. Chap. 040 / 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions		46 200
DEP. Chap. 040 / 2151 - Réseaux de voirie	4100	
DEP. Chap. 040 / 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		
DEP. Chap. 040 / 2188 - Autres immobilisations corporelles	42 100	
DEP. Chap 040 / 2313 - Constructions	11 000	
TOTAL DEP. 040	75300	47300
REC. 021 - Virement de la section de fonctionnement	28 000	

Entendu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

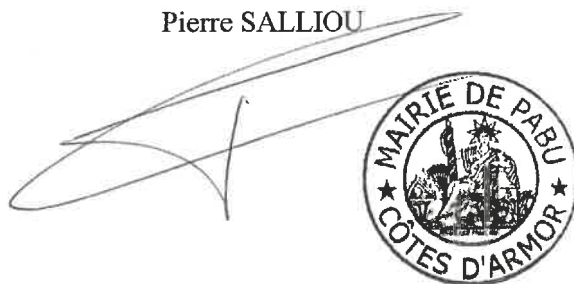
VOTE la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Pierre SALLIOU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE PABU**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE

2022

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 08/11/2022 / Date d'affichage : 08/11/2022

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie-Josée - HENRY Bernard – KARROUMI Jamila - LE BRAS François - LE COENT Marina - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth - PONTIS Florence – PRIGENT Mélanie - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise

En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 23

ABSENTS EXCUSES :

BOYER Eric (Procuration à D. THOMAS)
GALARDON Pierrick (Procuration à C. RONGIER)
GAC Philippe (Procuration à F. PONTIS)
KERBIROU David (Procuration à J. KARROUMI)
LE FEVRE Sandrine (Procuration à M.-J. COCGUEN)
LE FOLL Marcel (Procuration à P. SALLIOU)

SECRETAIRE DE SEANCE : DENISE THOMAS

OBJET : EFFACEMENT RESEAU TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le SDE des côtes d'Armor pour un montant estimatif de 127 500 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
(« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au SDE, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marqué auquel se rapportera le dossier »)

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
Pierre SALLIOU

